

# Salles-la-Source La cascade entre les mains des élus locaux

■ Le rapport de l'État préconise une poursuite modérée de l'exploitation de la cascade ou l'arrêt total.

Serait-ce l'épilogue d'un long « fiasco administratif » (85 ans !), tel que précisé noir sur blanc dans le rapport ?

Sur plus de 70 pages, les rapporteurs du document interministériel, rendu public hier, mandaté par la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, mettent en lumière un certain nombre d'incohérences dans l'exploitation de la cascade (notre édition du mardi 19 avril). En conclusion, François Cholley, Nicolas Forray et Jean-Pierre Viguier - trois ingénieurs généraux du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) - expliquent que « cette situation ne peut plus durer, et (qu') il est indispensable de clore de façon complète la concession échue depuis 2005 ».

La mission interministérielle préconise de « mettre réelle-



Nicolas Forray (à gauche), coordonnateur du rapport, aux côtés du préfet de l'Aveyron Louis Laugier.

ment fin à la concession en transférant la propriété des biens à l'État ». Une mesure qui doit permettre « de sortir de l'ornière et d'avancer de manière éclairée », selon le préfet Louis Laugier. Reste aux pouvoirs publics à « solder la concession ».

En clair, l'actuel gestionnaire du complexe hydroélectrique est écarté. Vraisemblablement, ce dernier passera par la case tribunal administratif pour tenter de casser cette décision. En revanche, ce recours ne sera nullement suspensif. Louis Laugier fera parvenir, la semaine prochaine, un courrier aux

élus de la communauté de communes de Marcillac-Vallon et de la commune de Salles-la-Source pour leur présenter deux options : soit la poursuite de l'exploitation hydroélectrique de la cascade, « qui concilie développement économique avec un paysage vivant, et énergie hydroélectrique », par les collectivités ou un opérateur privé, soit l'arrêt total de la centrale. Les élus ont deux mois pour trancher. Si l'exploitation de la cascade se poursuit, les auteurs du rapport préconisent « un débit réservé de l'ordre de 120 à 130 l/s (il était auparavant de 70 l/s, NDLR) et

## « Le temps de la réflexion »

Jean-Louis Alibert, maire de Salles-la-Source, se laisse « le temps de la réflexion ». Les élus ont deux mois pour choisir entre la poursuite de l'exploitation de la cascade ou l'arrêt du complexe hydroélectrique. « Le fait que l'on préconise un débit réservé me paraît une première chose intéressante, glisse Jean-Louis Alibert. Puis nous devons tenir compte des rentrées financières pour la commune puisque l'opérateur doit payer une redevance. C'est mon rôle de maire de penser à ces questions. » Dans tous les cas, « nous étudierons ce que nous avons à gagner et à perdre ».

un arrêt estival de trois mois et demi, environ du 16 juillet au 31 octobre ». Dans le cas contraire, « l'arrêt de l'exploitation hydroélectrique sera définitif, c'est une donnée à prendre en compte, rappelle Nicolas Forray. Mais au final, c'est la volonté des collectivités qui doit s'exprimer. »

PH.H.